

Le chapitre IV, également rédigé par DIANE DEOM, traite de la tutelle administrative et du contentieux. Enfin, PIERRE-YVES ERNEUX aborde la délicate question de l'authentification des actes portant sur les immeubles des personnes de droit public et les exceptions au monopole des notaires, ainsi que les aspects fiscaux de la domanialité.

Conformément à une heureuse tradition du *Répertoire notarial*, l'ouvrage est assorti d'une table alphabétique bilingue, d'une liste chronologique des décisions citées renvoyant aux numéros où elles sont évoquées, d'une bibliographie générale fort complète et, *in casu*, d'un tableau exhaustif des différents mécanismes de tutelle administrative susceptibles de s'appliquer au sujet de l'étude.

JEAN-FRANÇOIS NEURAY

\* \* \*

**Les pratiques de commerce (depuis les modifications législatives de 2007)**, par I. FERRANT, collection Pratique du droit, n° 34, Waterloo, Kluwer, 2008, 227 pages, 91 €.

La loi du 5 juin 2007 transposant la directive sur les pratiques commerciales déloyales a considérablement modifié le contenu et la structure de la loi sur les pratiques de commerce et sur l'information et la protection du consommateur du 14 juillet 1991. L'ouvrage sous rubrique tombe, dès lors, à point nommé, puisqu'il propose au lecteur un commentaire systématique de la loi sur les pratiques de commerce, telle qu'elle a été récemment modifiée : champ d'application de la loi, publicité et pratiques commerciales déloyales, information commerciale (indications figurant sur les produits et les services, appellations d'origine, obligation générale d'information du professionnel), clauses abusives, techniques de vente réglementées et contentieux constituent l'essentiel du menu de cet ouvrage, les plus récentes modifications de loi ne sont pas oubliées : outre, bien entendu, la publicité et les pratiques commerciales déloyales (loi du 5 juin 2007), la reconduction tacite des contrats à durée déterminée (loi du 25 avril 2007), les actions en cessation intracommunautaires (loi du 26 mai 2002 et loi du 11 mai 2007), les accords de consommation (loi du 15 mai 2007), ou encore les actions en cessation fondées sur la violation d'un droit intellectuel (lois des 9 et 10 mai 2007), sont intégrées à l'examen auquel procède l'auteur. De nombreuses notes infrapaginales et une bibliographie bien fournie permettent, en outre, d'approfondir la recherche d'informations par de précieux renvois doctrinaux et jurisprudentiels.

BENOÎT KOHL

## Nouvelle des Palais

*Confédération Construction*

**Construction et droit de la consommation**

19 décembre 2008

Sous la présidence de BENOÎT KOHL, avocat, U.Lg.

14.00 : Introduction, BENOÎT KOHL.

14.15 : *La loi Breyne : questions choisies*, RENAUD DE BRIEY, avocat.

14.45 : *Pertinence et conséquences de la loi sur les pratiques du commerce pour les contrats de construction*, WIM GOOSSENS, avocat.

15.15 : Question time.

15.45 : *Codes, chartes et labels de qualité : conséquences juridiques pour les entrepreneurs*, BENOÎT KOHL, avocat, U.Lg.

16.15 : *Les droits du maître de l'ouvrage particulier à l'égard des fournisseurs de matériaux de construction*, FRANK BURSSSENS, avocat.

16.45 : Question time.

*Formation permanente* : agrégation en demande (3 points).

*Lieu* : Confédération Construction, rue du Lombard, 34-42, 1000 Bruxelles.

*Participation* : 120 € — compte 310-0688084-52 — mention « 70502/40 + nom ».

*Renseignements* : Confédération Construction, département juridique, Vanessa Debaele (tél. : 02/545.56.33 – vanessa.debaele@onfederacionconstruction.be).

